

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale dénonce le resserrement des règles de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance et la volonté du gouvernement fédéral de ne financer que des projets basés sur l'approche « Logement d'abord », ce qui aura comme conséquence grave de priver de financement une multitude d'organismes soutenant différents projets de lutte à l'itinérance;

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il respecte le champ de compétence du Québec et les orientations énoncées dans la Politique nationale de lutte à l'itinérance dont il s'est doté en février 2014;

QU'elle exige du gouvernement fédéral qu'il reconduise la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance sous les mêmes conditions, soit en respectant les orientations et priorités québécoises en cette matière.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 25 SEPTEMBRE 2014.

Québec, ce vingt-cinquième jour de septembre 2014

  
MICHEL BONSAINT  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

